

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 28/06/2024 - 5099 - 2000 B 01195 - 352 483 341 - CAISSE D'EPARGNE ET DE  
PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



**EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE  
SURVEILLANCE  
DU MARDI 20 FEVRIER 2024**

Le mardi 20 février 2024, à 10h00, le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'est réuni au siège de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté 1, Rond-Point de la Nation 21000 DIJON, sur convocation de son Président, Monsieur Eric FOUGERE.

**Étaient présents :**

REPRESENTANTS DES SOCIÉTÉS LOCALES D'ÉPARGNE

Madame Martine ABRAHAMSE-PLEUX  
Monsieur Christophe BERTHET  
Madame Martine DAUX  
Monsieur Jacques DENIS représentant NEOLIA  
Madame Catherine DUBAN  
Madame Estelle DULION  
Monsieur Gilles FALLET  
Monsieur Eric FOUGERE  
Madame Sylvie MATRAT  
Monsieur Frédéric MAUCLAIR  
Madame Catherine MENIGOZ  
Monsieur Pascal OUDOT  
Madame Nathalie PATENAT  
Madame Madeleine ROUSSET-CHARPENET  
Madame Emmanuelle TERRIER

DIRECTOIRE

Monsieur Jérôme BALLET  
Monsieur Philippe BOURSIN  
Monsieur Fabien CHAUVE  
Monsieur Yann LE GUILLOUX

REPRESENTANTS DES SALAIRES

Monsieur Martin BAUER  
Madame Emmanuelle BLONDÉ  
Monsieur Damien VUILLET

DELEGUE BPCE

Monsieur Jacques LEVI

ABSENTS EXCUSES

Madame Nathalie KOENDERS (Représentant des collectivités) ayant donné pouvoir à Monsieur Eric FOUGERE  
Madame Isabelle BROUTE, Membre du Directoire  
Monsieur David SAGLIBENE (Représentant du CSE)

Assistent également à la réunion :

Monsieur Antoine-Sylvain BLANC, Censeur statutaire  
Monsieur Pierre-Jacques GUERRIN, Secrétaire général  
Madame Estelle GUETTARD, Responsable du Département Sociétariat, Vie coopérative

**Le quorum est réuni et le COS peut valablement délibérer.**



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### 1.2.2 Nomination d'un membre du Directoire en charge du pôle FINANCES

*Sous réserve de l'agrément du Conseil de Surveillance de BPCE,*

*Sur proposition du Comité des Nominations,*

*Le Conseil d'Orientation et de Surveillance :*

- 1. maintient à 5 le nombre de membres de Directoire,*
- 2. nomme en qualité de Membre du Directoire en charge du pôle Finances, sous réserve de l'agrément du Conseil de surveillance de BPCE :*

**Ludivine MARTIN**

*Ce mandat lui est confié à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour la durée du mandat restant à courir de Philippe BOURSIN, soit jusqu'au 30 avril 2026.*

*Ludivine MARTIN exercera le mandat de membre du Directoire tel qu'il est prévu par les textes légaux et réglementaires régissant les Caisses d'Épargne et par les statuts de la CEBFC.*

*Ludivine MARTIN ainsi nommée a déclaré par avance accepter lesdites fonctions, si celles-ci venaient à lui être confiées.*

*Ludivine MARTIN a déclaré, en outre, qu'elle satisfaisait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul des mandats quelle peut exercer et qu'elle n'est pas frappée de l'interdiction ou de la déchéance du droit d'administrer une Société par application de la législation en vigueur et qu'il satisfaisait à la règle de la limite d'âge fixée par l'article 14 des statuts.*


*Cette délibération est approuvée à l'unanimité.*

---

Fait à Dijon, le 21 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire Général

  
Pierre-Jacques GUERRIN